



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Comité social d'administration académique

Déclaration de la FSU

Lundi 20 novembre 2023

Nous ne pouvons commencer ce CSA sans revenir sur l'attentat terroriste d'Arras qui a coûté la vie à notre collègue Dominique Bernard, professeur de lettres. Toutes nos pensées vont à ses proches, à notre collègue professeur d'EPS et aux deux agents de la Région grièvement blessés. Comme il y a 3 ans, après l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie tué parce qu'il faisait son métier, de nombreuses personnalités politiques se sont empressées d'exprimer leur soutien à la communauté éducative et de réaffirmer valoriser l'école comme un rempart contre l'obscurantisme. Mais il ne suffit pas de convoquer l'idéal de l'École de la République et les grandes déclarations à l'attention des personnels à chaque drame. C'est même particulièrement insupportable quand ces bonnes intentions ne sont pas suivies d'actes pour renforcer l'école en lui donnant les moyens de fonctionner pour, notamment, réduire les inégalités, former les futur·es citoyen·nes et améliorer les conditions d'exercice des personnels. Améliorer la sécurisation des établissements scolaires sans accroître le nombre de personnel et sans une autre politique éducative est bien en deçà de nos ambitions de former de futur·es citoyen·nes éclairé·es. Quelle hypocrisie d'évoquer l'école « exemplaire » et de voter parallèlement un projet de budget où sont prévues 2 500 suppressions d'emplois. À la rentrée, il manquait un·e enseignant·e dans au moins la moitié des établissements scolaires, et de nombreux personnels sociaux, de santé ou encore administratifs. Quelle hypocrisie de parler de culture générale et de vouloir tout recentrer sur les savoirs fondamentaux, alors même que l'ensemble des disciplines participent de cette culture générale et contribuent à l'émancipation des jeunes. L'École ne peut pas tout mais pour lui permettre de remplir tout son rôle il y a besoin de personnels formés et respectés en nombre suffisant.

Sans surprise, le ministre Attal vient d'instrumentaliser les résultats des évaluations standardisées pour préciser un peu plus encore son projet pour le collège. Ces évaluations nationales n'apportent pourtant rien aux personnels pour mieux faire réussir leurs élèves dans la classe mais restent décidément un outil de communication pour les ministres successifs. JM Blanquer en avait fait un prétexte pour renforcer les savoirs fondamentaux dans le premier degré, en multipliant injonctions et prescriptions pour contraindre les pratiques professionnelles des professeur.es des écoles.

Depuis la suppression de la technologie en Sixième, c'est au tour du collège d'être confronté aux savoirs fondamentaux, cantonnés aux mathématiques et au français, au détriment de l'ensemble des disciplines qui structurent le collège. Alors même que les résultats des évaluations de Quatrième n'ont aucun élément de comparaison pour cette première année, le ministre les instrumentalise pourtant pour installer auprès de l'opinion publique son projet de collège modulaire. « Constituer des groupes de niveau en mathématiques et en français », c'est LA solution du ministre pour « relever le niveau ». Des « parcours renforcés » pour les élèves les plus fragiles seraient aussi envisagés quitte à soustraire les élèves à certains enseignements. La FSU s'oppose à un collège réorganisé autour de parcours différents pour les élèves, avec des savoirs diversifiés réservés à certain.es quand d'autres resteraient enfermés dans des exercices répétitifs et automatisés leur signifiant brutalement que des limites seraient atteintes. C'est tourner le dos à une exigence de démocratisation des savoirs pour tous les élèves, une rupture avec un projet d'éducation nationale commun à toute une génération.

Le lycée n'avait probablement pas été suffisamment désorganisé par les réformes Blanquer, le ministre veut maintenant imposer deux semaines de stage d'observation en entreprise à tous les élèves de Seconde dès juin prochain. Alors que nous avons souligné l'impossibilité pratique d'envoyer 550 000 élèves en entreprise en même temps, tout simplement faute de place, il sera donc possible d'échapper à cette obligation par un séjour à l'étranger ou par le séjour de cohésion du SNU. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les jeunes issu·es de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir l'obstacle sans problème.

S'agissant du Pacte, deux mois et demi après la rentrée, l'institution semble prête à tout pour faire signer les collègues. Une politique du chiffre aux antipodes des besoins de l'École et qui ne répond en rien à l'exigence de revalorisation des personnels. L'immense majorité des personnels l'a bien compris et n'y adhère pas. Le Pacte devait « garantir que chaque élève, chaque jour de l'année, aura un professeur face à lui ». Non

seulement la promesse n'est pas tenue mais lorsque le RCD est mis en place via le Pacte, c'est bien souvent au mépris de ce qu'est le remplacement : un acte pédagogique qui ne s'improvise pas. Pour la FSU, c'est clair : abandon du Pacte et utilisation du milliard d'euros pour des mesures salariales sans contrepartie.

Après avoir ouvert l'accès à la classe exceptionnelle en supprimant le contingentement et les viviers, le ministère prétend instaurer un système de sélection des promus aussi opaque qu'arbitraire. Les critères qui doivent être pris en compte par les IEN, chefs d'établissement et les IPR pour établir les avis ne sont ni définis ni cadrés. Celles et ceux qui n'auront pas l'heur de plaire à leur hiérarchie locale seront condamnés à finir leur carrière à la hors-classe. Avec le report de l'âge légal de la retraite, cela veut dire pour certaines rester plus de dix ans au même échelon, avec comme seule perspective la GIPA et un impact lourd sur les pensions. Le Ministre doit revoir sa copie. A défaut, nous serons déterminés à combattre ce système opaque et arbitraire et à mobiliser nos professions pour s'y opposer.

La présentation très floue de la réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire nous est annoncée comme une revalorisation de ses filières, sans entrer dans les détails, notamment les critères d'évolution des filières, les horaires des formations et l'avenir des personnels dans ce cadre. Cette transformation est portée par le ministre de l'Éducation et la ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail, tout un programme. L'objectif est clair, transformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage. Du statut plus protecteur d'élève, les jeunes vont basculer sur un statut de salarié.e directement soumis aux aléas et aux difficultés du monde du travail. Il s'agit avant tout de pallier le manque de main d'œuvre, dans les métiers dits en tension, plus de 75% selon les branches professionnelles en Région AuRA. L'offre de formation sera donc dictée par les besoins en main d'œuvre des entreprises de proximité, par bassin d'emploi. Quant aux personnels le risque est grand d'une transformation majeure des métiers et statuts. Pour la FSU et ses syndicats, cette réforme est inacceptable dans ses objectifs comme dans sa méthode. Orienter précocement les élèves les plus défavorisés socialement et les mettre au travail dès la formation par des PFMP plus longues et rémunérées... par l'état, adapter les contenus et formations aux besoins immédiats des entreprises, abandonner toute idée de formation du citoyen, voilà la réalité de cette funeste réforme. La FSU avec l'intersyndicale s'oppose au projet de Mme Granjean !

Dans ce contexte, la disparition programmée des ULIS de détermination qui se trouvaient dans les lycées professionnels est très inquiétante. Celles-ci permettaient à des élèves en situation de handicap, dont la plupart n'ont pas de projet professionnel en sortie d'ULIS collège de pouvoir à la fois poursuivre une scolarité porteuse d'intégration et d'avoir le temps de se découvrir un avenir professionnel. Pour la FSU c'est un recul important des droits des élèves en situation de handicap, issus notamment de la loi de 2005. La création des PAS, sous l'autorité de l'Éducation Nationale, déterminera le quota d'heures des aides humaines, en lieu et place des MDPH, instances qui garantissaient une évaluation neutre et indépendante des besoins des enfants. Le risque est grand qu'une instance à la fois juge et partie définisse les besoins en fonction des moyens, au détriment des besoins réels des enfants. Dans ce contexte, la prévision d'une hausse des élèves en ULIS 1^{er} cycle pour la rentrée 2024 nous fait craindre le pire pour l'encadrement et le soutien de ces élèves.

La carte des formations professionnelles voit une augmentation substantielle des capacités d'accueil (+ 111), ce qui peut paraître positif. Néanmoins, l'essentiel des ouvertures de nouvelles structures sont des mentions complémentaires (4) ou des CAP (3). Une mention complémentaire ne peut se substituer à un diplôme reconnaissant une qualification. Par ailleurs se posent les questions de l'attractivité de ces filières auprès des élèves et le recrutement des enseignants de spécialité. Pour la FSU, il ne saurait être question d'intervenants extérieurs comme le préconise la réforme de la voie professionnelle ni d'orientation forcée vers ces filières qui peinent à recruter. En outre, la prévision à la baisse d'effectifs en CAP pour la rentrée 2024 contredit clairement la politique ministérielle de développer les filières de la voie professionnelle.

Le bilan social présenté dans ce CTA donne une photographie intéressante des personnels de l'académie. Nous avons relevé quelques données qui nous semblent éclairantes :

- Les écarts de salaire hommes /femmes. Les femmes gagnent en moyenne 200€ de moins que les hommes, ont moins de prime et font moins d'heures supplémentaires. Une confirmation des inégalités que nous dénonçons et pour lesquelles nous vous alertons régulièrement. (p 139 et 143)
- Augmentation de la précarité parmi les enseignants. Entre 2016 et 2022, dans le 2nd degré, les effectifs d'enseignants contractuels sont de 613 à 843, soit une augmentation de 37%. Dans le 1^{er} degré, Il n'y avait aucun contractuel enseignant en 2016 et 148 en 2022 (p3). Dans le second degré, précarisation de nos collègues contractuels en CDD qui se voient proposer des semaines à 8h ou 13h par exemple. Des contractuels CDisés bien mal menés pour certains.

- la très forte augmentation du nombre d'AESH en 2022 qui passe de 780 à 1890, une augmentation de plus de 100%, alors que les prises en charge sont insuffisantes !

Concernant la revalorisation indemnitaire des personnels infirmiers, médecins, adjointes et ITRF, la FSU dénonce un nouveau "Groupe de Travail" où tout est décidé et où les syndicats sont juste informés. Les indemnités IFSE des 3 académies (Grenoble, Lyon et Clermont-Fd) vont être harmonisées vers le haut : hausse pour Lyon et Clermont-Ferrand, maintien pour Grenoble. La FSU est favorable à cette convergence, mais regrette une différence de traitement entre les différentes catégories de personnel :

- en catégorie C, les ATRF rattrapent les ADJAENES, mais demeurent bien en dessous : minimum à 319€/mois (= 3826€/an) pour les ATRF, contre 387€/mois (= 4649€/an) pour les ADJAENES. Nous demandons un minimum à 4000€/an pour toute la catégorie C.
- refus d'aligner les indemnités des personnels logés et non logés sous prétexte que le logement est un avantage en nature, mais c'est oublier que le logement est un traitement pour les astreintes, l'IFSE est un traitement pour d'autres sujétions. La FSU demande un alignement.
- pour les personnels de santé, les préconisations du rapport de l'Assemblée Nationale sur la médecine scolaire et la santé à l'école ne sont pas appliquées : les revalorisations proposées par le GT sont bien trop faibles pour les médecins et infirmier(e)s. Pour la FSU, la grille indiciaire des médecins scolaires devrait être identique à celle des médecins inspecteurs de santé publique (MISP). L'IFSE minimal des infirmier(e)s devrait égaler celui des Assistant(e)s de Service Social. Enfin, les infirmier(e)s devraient toucher la NBI relative à l'accueil, dans les établissements scolaires, d'élèves en situation de handicap.
- Pas de revalorisation prévues pour les Assistant(e)s de Service Social, ni de mise en place du CTI (Ségur), alors que les ASS ont un grille indiciaire au rabais.
- Pas de revalorisation prévue pour les PsyEN, alors qu'il faudrait aligner l'IFSE des psychologues de la spécialité EDO (orientation) sur l'IFSE des psychologues de la spécialité EDA (apprentissage).
- la FSU demande la mise en place du CTI (Ségur) pour tous les personnels de santé et sociaux.

Pour la FSU, le dialogue social ne doit pas être qu'une vitrine. Les annonces tonitruantes, les réformes incessantes sans bilan, sans projection et actées, alors qu'elles sont refusées à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives, sont une marque de mépris et vont à l'encontre de la réussite des élèves et de l'attractivité du métier. La FSU s'inquiète de la transformation profonde de l'école que le ministre souhaite mener, qui foisonne de contradictions et d'idées simplistes. Elle continuera de proposer ses exigences pour une école de la réussite de toutes et tous.

Monsieur le Recteur, nous n'avons pas pour habitude de terminer nos déclarations sur des situations locales. Néanmoins, devant la gravité de la situation au lycée Gergovie nous y sommes contraints. Trois audiences intersyndicales se sont tenues depuis un peu plus d'un an durant lesquelles nous n'avons cessé d'alerter vos services sur le fonctionnement de cet établissement dans lequel la situation des personnels n'a cessé de se dégrader. Nous ne listerons pas aujourd'hui tous les dysfonctionnements et pressions que subissent nos collègues au quotidien. Un grand nombre d'entre eux est aujourd'hui usé et fragilisé par cette quasi impossibilité de faire son travail dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi nous actons positivement votre réponse au courrier des personnels de l'établissement et de leurs représentants, en date du 16 novembre, et vous remercions pour les réponses apportées et la mise en place à très court terme des engagements pris lors de la dernière audience en date du 6/11/2023.

Si nous ne doutons pas de votre volonté d'apaiser les tensions et de permettre des conditions d'exercice plus sereines à nos collègues enseignants et non enseignants, nous resterons néanmoins vigilants et réactifs sur ce dossier particulier en raison de la rupture de confiance importante entre les différents personnels et le chef d'établissement.